



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Information des familles suite aux décès des patients traités par 5-FU

Question écrite n° 18908

Texte de la question

M. Dino Cinieri appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le scandale sanitaire lié au 5-FU. Sous la pression politique et médiatique, et suite à des articles dans la presse généraliste (*Le Progrès*, *Le Figaro*, *Paris Match*) et la presse spécialisée (*APMNews*, *Le Quotidien du Médecin*), l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a publié le 28 février 2018 une recommandation demandant aux praticiens de réaliser un test de déficit en DPD avant de débiter une chimiothérapie à base de 5-FU. Pourtant, des témoignages, directs et sur les réseaux sociaux, semblent indiquer que de très nombreux oncologues ne font toujours pas le test du déficit en DPD malgré la recommandation de l'ANSM. En conséquence, des patients continuent de mourir à la suite d'allergies létales au 5-FU. Mais le scandale ne s'arrête pas là. En effet, ces décès se passent sans que les familles des patients soient informées de la cause réelle du décès, les oncologues se gardant bien de révéler qu'ils n'ont pas réalisé le test. En effet, la recommandation de l'ANSM est *a priori* opposable. Il souhaite par conséquent savoir si un audit va être réalisé par les services de l'ARS dans l'ensemble des centres de cancérologie français afin de rouvrir les dossiers médicaux des patients traités au 5-FU décédés, au minimum depuis la date du 28 février 2018, afin de faire connaître à leur famille la cause réelle du décès de leur proche.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18908

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2019](#), page 3421

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)